

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 45 du 12 septembre 2014

TEXTE SIGNALE

ERRATUM

à l'arrêté du 23 novembre 2004 relatif à l'organisation territoriale de la défense dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

Du 8 septembre 2014

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à l'arrêté du 23 novembre 2004 relatif à l'organisation territoriale de la défense dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

Du 8 septembre 2014

NOR A G R O 0 4 0 2 4 3 0 Z

Texte modifié :

Arrêté du 23 novembre 2004 (JO n° 278 du 30 novembre 2004, texte n° 64 ; signalé au BOC 44/2014 ; BOEM 105.1.2.2.2).

Référence de publication : Signalé au BOC 45/2014.

L'arrêté du 23 novembre 2014 est modifié comme suit :

Dans l'entre-deux-barres.

Au lieu de :

« *Texte abrogé :*

À compter du 1^{er} décembre 1996 : arrêté du 2 octobre 1996 (BOC, 1998, p. 3130 ; BOEM 105.1.2.2.2). » ;

Lire :

« *Texte abrogé :*

À compter du 1^{er} décembre 2004 : arrêté du 2 octobre 1996 (BOC, 1998, p. 3130 ; BOEM 105.1.2.2.2). ».